



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 6 décembre 2023

Délibération du CA n°23/40

Objet : tarifs dégradations et interventions en hébergement – tarif du kit serviettes – tarif nuitée par place en prestations para-hotellières

Document joint : tarifs dégradations en hébergement – tarifs/nuitée/place en prestations para-hotellières – tarif kit serviettes

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;

Exposé des motifs :

En raison de l'augmentation constante des dégradations constatées dans les logements lors de l'état des lieux de sortie des résidents, le Crous de Lyon a décidé la mise en place d'une grille de tarifs pour dégradations et interventions. Cette grille sera annexée aux documents remis au résident lors de son entrée dans les lieux afin qu'il soit informé en toute transparence du coût de toute dégradation dont il pourrait être à l'origine. Cette grille tarifaire sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

Par ailleurs, le Crous de Lyon ajoute la prestation du « kit serviettes » composé d'un drap de bain, d'une serviette et d'un tapis de bain pour un montant de 8 € TTC. Ce kit est renouvelable tous les 15 jours. Cette prestation sera proposée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Des modifications sont apportées sur les tarifs en nuitée par place en prestations para-hôtelières. Le coût de la nuitée augmente de 10 € et intègre les prestations de fourniture de draps, de serviettes et de nettoyage du logement. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article unique :

Les tarifs joints à la présente délibération sont adoptés à l'unanimité / à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 16
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 16
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI